



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 24 février 2022

Le préfet du Finistère mobilise une première enveloppe financière pour 2022 de plus de 12 millions d'euros pour les projets des communes

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est destinée à soutenir des projets d'investissements structurants, dont la finalité est de participer à l'attractivité du territoire, en termes d'emploi et d'image.

Elle constitue l'instrument privilégié pour subventionner des opérations d'investissements dans le domaine économique, social, environnemental, touristique, favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Depuis le début de l'année 2022, le montant de la DETR attribué aux collectivités finistériennes s'élève d'ores et déjà à 12,6 M€ permettant l'accompagnement de 161 projets correspondants à plus de 50 M€ de travaux.

A titre d'exemple, les projets ainsi retenus sont les suivants :

- **39 projets d'aménagement de centres-bourgs**, notamment à Kerlaz (150 000 €)
- **29 projets de rénovation de bâtiments communaux ou intercommunaux** dont la 2ème phase des travaux de rénovation de la mairie et de l'école de Port Launay (100 000 €)
- **8 projets liés à des équipements sportifs ou culturels structurants**, dont la halle de sport de Pont-Croix (100 000 €) ou l'extension du complexe sportif de Kerven à Plouarzel (120 000 €)
- **5 projets de construction ou de rénovation de maisons de santé**, dont la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Plouescat (159 000 €)
- **5 projets visant au maintien des services en zone rurale**, dont l'aménagement d'un commerce multiservices à Saint-Goazec (110 000 €) ou l'aménagement d'une Maison France Services à St-Thégonnec--Loc Eguiner (49 500 €)

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

Conformément aux engagements pris par le préfet du Finistère, **une attention particulière a été portée à la reconquête de la qualité des eaux**. A ce titre plus de 2,6M d'€ ont été attribués aux collectivités permettant le **soutien de 23 opérations de mise en conformité de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration**, parmi lesquels la réhabilitation de réseaux sur le territoire de la Communauté de communes du Pays des Abers (100 000 €) et la restructuration d'un réseau d'assainissement collectif sur le bassin versant du Ris à Douarnenez (220 000 €).

Afin de poursuivre et de favoriser le développement des territoires, l'État attribuera une nouvelle dotation financière de plus de 12M d'€ aux projets des communes et intercommunalités le 15 mai prochain.